

Le 9 mars 2022

Communiqué de presse

Transition écologique / Éclairage public / Financement / Diagnostic / Rénovation

Inventeurs de LED, de capteurs et d'automatismes intelligents, les industriels du Syndicat de l'éclairage représentent les deux tiers du marché des espaces intérieurs et extérieurs, résidentiels et professionnels.

Plus qu'observateurs ou commentateurs, ils sont acteurs de la transition technologique et énergétique du secteur grâce à la valeur ajoutée des installations d'éclairage modernisées qu'ils offrent.

Le ministère de la Transition écologique valide le programme Lum 'ACTE de 10 M€ pour l'audit de l'éclairage public

Le Syndicat de l'éclairage se félicite que la Direction générale énergie et climat du ministère de la Transition écologique reconnaisse à son tour l'urgence de la rénovation énergétique de l'éclairage public. La Cour des comptes l'avait elle-même reconnue l'an dernier, dans un rapport très commenté¹.

Aide au diagnostic : l'impérieuse nécessité d'un état des lieux

Le programme Lum'ACTE, doté de 10 M€ sur 4 ans, vise à diagnostiquer 3 à 4 millions de luminaires. Il sera éligible aux certificats d'économie d'énergie (CEE), et doit concerner les installations réparties dans une zone géographique couvrant au moins la moitié de la population.

L'objectif est de pouvoir établir un calendrier des priorités, point lumineux par point lumineux, pour rénover 70 % des lampadaires diagnostiqués. Selon le ministère, près de 40 % du parc français est obsolète et non conforme aux arrêtés relatifs à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Les organisations professionnelles entendues

Au printemps 2021, le Syndicat de l'éclairage, la FNCCR et le SERCE avaient déposé au ministère un dossier² plaidant pour une accélération de ces rénovations grâce à une aide exceptionnelle. Ce dossier pointait les matériels à remplacer en priorité, chiffrait les gains en énergie et la réduction des émissions de CO₂. Citons en particulier les luminaires ayant

¹ Rapport de la Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/55052>

² Dossier : <https://www.syndicat-eclairage.com/plan-de-relevance-communique-fnccr/>

plus de 50 % d'éclairage au-dessus de l'horizon (dont les fameuses « boules »), principaux contributeurs aux nuisances lumineuses, qui doivent être remplacés d'ici 2025.

Un éclairage public moderne est source d'économies d'énergie

L'éclairage public est le premier poste de consommation électrique des collectivités. Selon le ministère, il représente 40 % de la facture globale. Grâce à la technologie LED, associée à un pilotage intelligent, sa rénovation permet de supprimer le gaspillage énergétique et de réduire la facture globale d'électricité de la commune de 30 %.

La résilience des territoires passe aussi par l'éclairage public

Enfin, les études réalisées grâce à Lum'ACTE vont inciter à une plus large adoption de ces systèmes de gestion et de pilotage. L'ADEME le démontre dans son récent guide « Rénover l'éclairage public »³ : il est nécessaire de contrôler et moduler l'éclairage au plus près des besoins de l'ensemble des usagers, et ce de manière inclusive. La prise en compte des piétons, personnes malvoyantes, ou encore adeptes des mobilités actives, est essentielle pour aller vers des « territoires numériques » vraiment intelligents qui répondent aux attentes sociétales d'aujourd'hui.

Pour tous renseignements complémentaires :
Lionel Brunet – 06 37 35 74 45 – lionel.brunet@syndeclairage.com



Les fabricants adhérents du Syndicat de l'éclairage



³ Guide ADEME : <https://bit.ly/3CUFZRO>